

Bulletin Départemental de l'Éducation Nationale des Ardennes

Sommaire

ACTUALITÉ

- Actualité et informations2

PERSONNELS

- Personnels enseignants Premier degré.....3
- Tous personnels5
- Examens et concours.....6

VIE SCOLAIRE

- Elections.....6
- Activités éducatives et culturelles8
- Concours et prix scolaires.....11
- Pédagogie.....12
- Santé.....12
- Sécurité-Secourisme.....13

Annexes

Vous trouverez sur le **site de l'inspection académique** les annexes :

- ANNEXE n°01 : Liste de candidatures aux élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école
- ANNEXE n°02 : Déclaration de candidatures aux élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école
- ANNEXE n°03 : Résultats des élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école
- ANNEXE n°04 : Consignes relatives au vote par correspondance
- ANNEXE n°05 : Coordonnées des fédérations de parents d'élèves agréées
- ANNEXE n°06 : Représentants des parents d'élèves aux élections au conseil d'administration des EPLE 2009-2010
- ANNEXE n°07 : Représentants des ATOSS aux élections au conseil d'administration des EPLE 2009-2010
- ANNEXE n°08 : Représentants des Personnels d'Enseignement et d'Education aux élections au conseil d'administration des EPLE 2009-2010
- ANNEXE n°09 : Information SRIAS
- ANNEXE n°10 : Calendrier des réunions de la C.D.O.E.A. – Année scolaire 2009-2010
- ANNEXE n°11 : Organigramme des médecins intervenants par secteur – Année 2009-2010

Directeur de publication : Jean GUTIERREZ

ACTUALITÉ ET INFORMATIONS

Composition du Comité Hygiène et Sécurité du département des Ardennes

La composition du Comité Hygiène et Sécurité du département des Ardennes est la suivante :

Représentants de l'administration :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
L'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du département des Ardennes, Président.	Le Secrétaire Général de l'Inspection Académique des Ardennes.
Monsieur Robert PAUL, Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription primaire de Charleville-Mézières Nord.	Monsieur ANDRETTO Jean-Pierre, Proviseur du lycée François Bazin à Charleville-Mézières.
Madame ROSSBACH Francine, AAENES, Directrice de la vie scolaire à l'inspection académique des Ardennes, secrétaire.	Monsieur DAVAL Eddy, principal du collège Rouget de Lisle à Charleville-Mézières.

Représentants des personnels :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<u>Représentants U.N.S.A éducation</u>	
Madame PAILLA Paulette, principale adjointe au collège Jean-Macé à Charleville-Mézières.	Monsieur ROUYER Pascal, professeur des écoles en décharge syndicale.
<u>Représentants de la F.S.U</u>	
Madame KARIK-MAUROY Véronique, aide laborantine au collège Roger Salengro de Charleville-Mézières.	Monsieur GRONOS Frédéric, agent de laboratoire au lycée Sévigné de Charleville-Mézières.
Monsieur RINGAUD Frédéric, PLP au lycée F. Bazin de Charleville-Mézières.	Monsieur JANIN Didier, professeur certifié au lycée Bazin de Charleville-Mézières.
<u>Représentants du S.D.E.N/C.G.T</u>	
Monsieur POMMIER Jean-Louis, professeur des écoles au RASED de Vivier-au-Court.	Monsieur DEGLISIERE Philippe, PLP au lycée professionnel du Château à SEDAN.
<u>Représentants de la FNEC/FP/FO</u>	
Madame STROMMINGER Sylvie, professeure des écoles - école A. Caquot à Charleville-Mézières.	Monsieur RISMANN Nicolas, professeur des écoles – RASED de Douzy.

Médecin de prévention :

Madame DEGIOVANNI Odile.

Inspecteur Hygiène et Sécurité

Monsieur HOURRIEZ Patrice

Organigramme de l'Inspection académique des Ardennes

Un organigramme actualisé précis sera accessible fin du mois de septembre 2009 sur le site Internet de l'inspection académique des Ardennes.

Vacances scolaires

Le calendrier scolaire des années 2010-2011, 2011-2012, et 2012-2013 est paru au **BO n°30 du 23 juillet 2009**

Liste des ACMO 2009-2010

La liste des **Agents Chargés de la Mise en Oeuvre** des règles d'hygiène et de sécurité est la suivante

Monsieur Fabrice SASSI, pour les circonscriptions de CHARLEVILLE-MEZIERES ADJOINT ET SUD

Madame Annick ETIENNE, pour la circonscription de CHARLEVILLE-MEZIERES NORD

Madame Sylvie MESTRE, pour la circonscription de REVIN

Monsieur Jean-Luc LESAGE, pour la circonscription de RETHEL

Monsieur Denis NAPIERALA, pour la circonscription de SEDAN

Madame Marie-Pierre BAYETTE, pour la circonscription de VOUZIERES

PERSONNELS

Personnels enseignants du premier degré

Informations administratives

Mutation

Mises à disposition de la Polynésie française des personnels enseignants spécialisés du premier degré - Rentrée 2010 - Note de service n° 2009-105 du 17.08.2009

Affectation des personnels enseignants spécialisés du premier degré en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna - Rentrée 2010 - Note de service n° 2009-106 du 17.08.2009

Postes d'enseignement et d'éducation relevant de l'A.E.F.E. - Rentrée 2010 - Note de service n° 2009-104 du 17.08.2009 – Candidature à transmettre à l'inspection académique par la voie hiérarchique **avant le 01 octobre 2009**

Candidatures à des postes dans des établissements de la Mission laïque française à l'étranger - Rentrée 2010 - Note de service n° 2009-103 du 17.08.2009

*CF : B.O n°32 du 3 septembre 2009

Information I.Prof

Il est important, en ce début d'année scolaire, de rappeler à l'ensemble des enseignants du premier degré la nécessité de se connecter à ce service car une extension de l'application les invitera à l'utiliser pour toute candidature à un acte de gestion. Cette application permet :

- de consulter son dossier administratif,
- de contacter par messagerie son bureau de gestion à l'inspection académique,
- de consulter des guides concernant les réglementations,
- de participer aux mouvements inter et intra départementaux,
- de s'inscrire à diverses listes d'aptitude,
- de s'inscrire aux dispositifs de formation

On accède à I.Prof avec son identifiant (première lettre du prénom et nom attachés) et son mot de passe qui est, par défaut, le NUMEN. En cas de changement du mot de passe, il faut le mémoriser car l'administration ne le connaît pas. Pour toute difficulté d'accès voir sur le site de l'académie de REIMS – rubrique personnels – messagerie et bureau virtuel.

L'accès à Iprof est possible par le site de l'inspection académique – espace enseignants.

Prise en compte de la notation des enseignants du premier degré dans les opérations de gestion de l'année 2009-2010

Dates d'arrêt des notes :

- 31 août 2009 pour les tableaux d'avancement des professeurs des écoles
- 31 novembre 2009 pour les tableaux d'avancement des instituteurs
- 31 décembre 2009 pour l'accès à la hors classe des professeurs des écoles, à effet du 01-09-2010
- 31 janvier 2010 pour le mouvement intra départemental (néo titulaires deuxième année, le 28 février 2010)
- 31 janvier 2010 pour la liste d'aptitude d'accès au corps des professeurs des écoles, à effet du 01-09-2010 (sur réserve d'emplois budgétaires).

Changement de situation

Les enseignants du premier degré sont invités à signaler rapidement leur changement d'adresse ainsi que tout changement dans leur situation familiale (mariage, naissance d'un enfant...), par courrier, à la Direction des Ressources Humaines de l'inspection académique et notamment les personnels intégrés dans le département à la rentrée 2009.

Informations financières

Heures supplémentaires effectuées dans le cadre de la surveillance des transports scolaires

Les professeurs des écoles, instituteurs, assistants d'éducation exerçant sur un temps incomplet ou personnels titulaires des collèges, effectuant des heures de surveillance des élèves au titre des transports scolaires peuvent bénéficier du paiement de ces heures par le Conseil Général.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le traitement de ces états est effectué directement par les services du conseil général.

Il conviendra par conséquent de transmettre les états et les pièces complémentaires au conseil général, service des transports scolaires.

Indemnité forfaitaire de changement de résidence

Les professeurs des écoles et instituteurs ayant engagé des frais de changement de résidence suite à une mutation dans les Ardennes ou à l'intérieur même du département, peuvent demander une indemnité forfaitaire de changement de résidence qui leur sera éventuellement attribuée, sous réserve de remplir certaines conditions :

- avoir changé de résidence familiale ;
- avoir été affecté à titre définitif dans l'ancien poste ;
- être titulaire dans le nouveau poste et être nommé à titre définitif ; en cas d'affectation à titre provisoire et dans le cas où les autres conditions sont remplies, contacter le service ;
- avoir exercé trois années dans un premier poste à partir de la nomination en qualité de stagiaire, ou cinq années sans avoir bénéficié de l'indemnité. La condition de durée ne s'applique pas dans certains cas : rapprochement de conjoints fonctionnaires, par exemple.

Demande de dossiers ou de renseignements auprès de la Direction de la Vie Scolaire et des Finances de l'Inspection académique des Ardennes.

Tél : 03.24.59.71.89

Mail : daf08b@ac-reims.fr

Tous personnels

Accueil des nouveaux arrivants

Les personnels titulaires des premier et second degrés ayant pris leur fonction dans le département des Ardennes sont invités à une demi-journée d'accueil le mercredi 23 septembre 2009 à 14 heures qui se aura lieu dans les salles 15 et 16 à l'Inspection académique à Charleville-Mézières.

Le cumul d'emploi et de rémunération

Cadre réglementaire : décret n° 2007-658 du 2 mai 2007

« Les fonctionnaires et agents non titulaires de droit public peuvent être autorisés à cumuler des activités accessoires à leur activité principale, sous réserve que ces activités ne portent pas atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance ou à la neutralité du service »

Ce texte prévoit les activités accessoires susceptibles d'être autorisées. Chaque activité doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de l'autorité de gestion (l'Inspecteur d'académie pour les enseignants du premier degré). Cette demande doit être préalable à toute intervention. Elle concerne notamment les heures de surveillance dans les transports scolaires et heures pour études dirigées rémunérées par les collectivités territoriales. Pour les personnels enseignants du premier degré, un dossier de cumul doit être sollicité à l'inspection académique, direction des ressources humaines.

Assistante sociale des personnels

Madame Annie BORON, Conseillère Technique, Assistante Sociale pour le personnel de l'Education nationale, reçoit sur rendez-vous à l'Inspection académique, les agents, titulaires ou non, qui rencontrent des difficultés dans leur vie professionnelle ou personnelle, problèmes de santé, familiaux, financiers, sociaux.

Tél : 03.24.59.71.55. Secrétariat le matin : 03.24.59.71.52

Médecin de prévention

Les personnels souhaitant rencontrer Madame DEGIOVANNI, médecin de prévention de l'académie de Reims, peuvent contacter Madame BORON, assistante sociale des personnels, afin d'obtenir un rendez-vous.

Action sociale

La S.R.I.A.S. (section régionale interministérielle d'action sociale) a passé des conventions avec plusieurs théâtres de la région CHAMPAGNE ARDENNE afin de proposer aux fonctionnaires et agents de l'Etat et à deux personnes de leur famille d'avoir accès à la culture et au spectacle vivant en bénéficiant de tarifs réduits :

- **Ardennes** : Théâtre municipal de Charleville-Mézières
- **Aube** : Théâtre de la Madeleine à Troyes
- **Haute-Marne** : Théâtre du « relax » à Chaumont
- **Marne** : Grand Théâtre de Reims – Théâtre de la Comète Scène Nationale de Châlons en Champagne

Les conventions ont été renouvelées avec trois de ces théâtres pour la saison 2009-2010. La convention devrait être renouvelée très prochainement avec le théâtre du « Relax » à Chaumont.

Si vous êtes intéressé(e), vous devrez remplir l'imprimé ci-joint et le soumettre à votre chef d'établissement ou Inspecteur de l'Education nationale pour faire apposer le cachet de votre administration.

EXAMENS ET CONCOURS

Examens

Diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEAS) Session 2010 (BO 31 du 27 août 2009)

Une session d'examen pour l'obtention du diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée (DDEAS) sera organisée en 2010.

Le registre d'inscription sera ouvert à l'inspection académique dont relève le candidat (enseignants du 1er degré), au rectorat (enseignants du second degré) **du 1er septembre au 15 octobre 2009 inclus**.

Les dossiers d'inscription à l'examen doivent être demandés au :
SIEC, bureau DEC 2 (DDEAS), 7 rue Ernest Renan, 94749 ARCUEIL CEDEX.

Concours

Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou professeur des écoles maître formateur - (CAFIPEMF) - Session 2010

La session 2010 du CAFIPEMF est ouverte aux instituteurs et professeurs des écoles titulaires justifiant d'au moins 5 ans de service effectif d'enseignement à temps complet ou leur équivalent dans un établissement d'enseignement du 1er degré, un établissement d'enseignement spécial ou une SEGPA de collège.

Les enseignants désireux de se présenter à cette session doivent déposer, **à l'inspection académique à l'attention de Monsieur l'Inspecteur adjoint à l'Inspecteur d'académie**, un sujet de mémoire **pour le lundi 5 octobre 2010 au plus tard**. Un accusé de réception leur sera adressé en retour.

La commission d'agrément des sujets de mémoire se tiendra le **mercredi 7 octobre 2010 à partir de 8h30, et le jeudi 8 octobre à partir de 14h00, à l'inspection académique**. Les candidats seront prévenus téléphoniquement de l'heure de l'entretien auquel ils seront conviés.

VIE SCOLAIRE

Elections

1^{er} degré :

Elections des représentants des parents d'élèves aux conseils des écoles - Année scolaire 2009-2010

La remontée des **résultats** de chaque école se fera **impérativement dès la fermeture du bureau de vote**, auprès de l'**Inspecteur de l'Education Nationale** de votre circonscription, **par courriel**.

En cas d'absence de candidats, le tableau mentionnera le nombre d'électeurs inscrits et un procès-verbal de carence y sera joint.

Références :**Circulaire du 9/06/2000 (BO n° 23 du 15/06/2000)****Circulaire du 3/05/2001 (BO n° 19 du 10/05/2001)****Circulaire du 26/06/2001 (BO n° 27 du 5/07/2001) actualisant le décret du 13/05/1985 sur la constitution des conseils d'école****B.D.E.N. n° 1 du 10/09/2001****Note de service n° 2004-104 du 25/06/2004 parue au BO n° 26 du 1/07/2004****Arrêté du 17/06/2004****Circulaire n° 2004-115 du 15/07/2004****Décret n° 2006-935 du 28/07/2006 (relatif aux parents d'élèves, aux associations de parents d'élèves et aux représentants des parents d'élèves et modifiant le code de l'Education-partie réglementaire-) – circulaire n° 2006-137 du 25/08/2006****Note de service n° 2009-081 du 06/07/09 (BO n°30 du 23/07/2009)**

Les modalités d'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école sont définies conformément aux textes cités ci-dessus.

Pour l'année scolaire 2009-2010, les élections (BO n° 30 du 23/07/09) des représentants des parents d'élèves aux conseils des écoles se dérouleront les **VENDREDI 16 OU SAMEDI 17 OCTOBRE 2009**

Le jour du scrutin sera choisi entre ces deux dates par la commission électorale.

En référence à la note de service du 06.07.09, il convient de veiller à ce que la suppression des cours le samedi matin n'influe pas sur le taux de participation des parents d'élèves en les incitant à recourir en priorité au vote par correspondance et en privilégiant, dans la mesure du possible, l'organisation des élections le vendredi en fin d'après-midi (les bureaux de vote pourront ainsi être ouverts le vendredi 16 octobre 2009 de 16 h à 20 h).

Je vous rappelle qu'une information sur ces élections doit être donnée aux familles au cours de la réunion des parents d'élèves en début d'année scolaire. A cette occasion, il y aura lieu de leur rappeler la teneur des dispositions parues au Journal Officiel du 19 juin 2004, et dans la note de service n° 2004-104 du 25.06.04, qui précise que « désormais, chaque parent d'un enfant, quelle que soit sa situation matrimoniale, est électeur et éligible à ces élections, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale ».

Conformément aux dispositions de la circulaire du 25 août 2006 susmentionnée, la fiche de renseignements demandée aux familles en début d'année scolaire mentionnera les coordonnées des deux parents, si toutefois elles sont communiquées. Il n'appartient pas aux directeurs d'école de rechercher eux-mêmes ces informations.

Il convient également de mentionner aux parents l'existence du réseau des **médiateurs** de l'Education nationale leur précisant les modalités de leur intervention.

Vous trouverez les annexes en pièces jointes, à savoir :

- liste de candidatures (annexe n°1)
- déclarations de candidatures (annexe n°2)
- résultats des élections (annexe n°3)
- consignes relatives au vote par correspondance (annexe n°4)
- coordonnées des fédérations de parents d'élèves agréées (annexe n°5)

2nd degré :**Elections des représentants des parents d'élèves et des personnels aux conseils d'administration des EPLE – Année scolaire 2009-2010**

La remontée des **résultats** se fera **impérativement** dès la fermeture du bureau de vote par courriel à la DVSF (Direction de la Vie Scolaire et des Finances) : dvs08a@ac-reims.fr

Références :**Circulaire du 30/08/1985, modifiée par la circulaire n° 2000-083 du 9/06/2000 (BO n° 23 du 15/06/2000)****BO n° 31 du 1/09/1986****BO n° 28 du 1/09/1988****BO n°26 du 1/07/2004**

Décret n° 2004-563 du 17/06/2004 (BO n° 29 du 22/07/2004)

Circulaires n° 2004-114 et n° 2004-116 du 15/07/2004 (BO n° 29 du 22/07/2004)

Décret n°2006-935 du 28/07/2006 (relatif aux parents d'élèves, aux associations de parents d'élèves et aux représentants des parents d'élèves et modifiant le code de l'Education-partie réglementaire-) – circulaire n° 2006-137 du 25/08/2006

Note de service n° 2009-081 du 06/07/2009 (BO n°30 du 23/07/2009)

Les modalités d'élection, d'une part, des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration des E.P.L.E. et, d'autre part, des représentants des élèves au conseil d'administration et au conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) sont définies conformément aux textes cités ci-dessus.

Pour l'année scolaire 2009/2010, les élections (BO n° 30 du 23/07/09) des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration se dérouleront les **VENDREDI 16 OU SAMEDI 17 OCTOBRE 2009**

Le jour du scrutin sera choisi entre ces deux dates par le chef d'établissement.

Un point important :

« Désormais, chaque parent d'un enfant, quelle que soit sa situation matrimoniale, est électeur et éligible à ces élections, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale ». Conformément aux dispositions de la circulaire du 25 août 2006 susmentionnée, la fiche de renseignements demandée aux familles en début d'année scolaire mentionnera les coordonnées des deux parents, si toutefois elles sont communiquées. Il n'appartient pas aux chefs d'établissement de rechercher eux-mêmes ces informations.

Je vous rappelle que les textes prévoient qu'au cours de la réunion des parents d'élèves, en début d'année, une information doit être donnée aux familles sur les différentes instances où siègent les parents et sur l'organisation des élections de leurs représentants. Il convient également de leur mentionner l'existence du réseau des **médiateurs** de l'Education nationale leur précisant les modalités de leur intervention.

Les élections des représentants des personnels au conseil d'administration se dérouleront avant la septième semaine à partir de la rentrée.

Les **tableaux récapitulatifs** (annexes 6, 7 et 8), complétés avec précision, seront **impérativement retournés à la Direction de la Vie Scolaire et des Finances (DVSF), dès la fermeture du bureau de vote, par courriel : dvs08a@ac-reims.fr**

Les **procès-verbaux** de dépouillement (précisant l'intitulé de la liste des membres élus et signés par les membres des bureaux de vote) seront adressés **aussitôt par voie postale**.

En cas d'absence de candidats, le tableau mentionnera le nombre d'électeurs inscrits et un procès-verbal de carence y sera joint.

Activités éducatives et culturelles

Fête de la Science 2009

La 18^{ème} édition de la Fête de la Science aura lieu du 16 au 22 novembre 2009 à Charleville-Mézières

Animations proposées par l'Inspection académique des Ardennes et l'I.U.F.M. / URCA

Responsable : M. Radelet

- Salle de Nevers : « La Terre entre nos mains »
- CME 08 : « Le verre dans tous ses états »
- Inspection académique des Ardennes : « Le Soleil s'éclipse »
- Centre IUFM 08 : « Vingt millions d'années avant l'Homme », « 1000 milliards de planètes » et une conférence « Les dinosaures sont-ils un échec de l'évolution ? »
- Vitrine culturelle et artistique du Conseil général des Ardennes : « Héros de la science » et « Climats en péril ».

Programme complet et réservations dans le BDEN d'octobre.

Semaine des arts du goût

La **Semaine du Goût** tiendra sa 20^{ème} édition du 10 au 18 octobre 2009. Pour la première fois, un thème académique a été retenu : "**C'est moi qui l'ai fait!**"

Mme Desvoyes, professeur de restaurant, correspondante du PRÉAC "Arts du goût, de la gastronomie et Arts de la Table" auprès de l'inspection académique et coordonnatrice de la semaine du goût pour les Ardennes succède à Mme Hamla.

De nombreuses actions sont prévues dans le département, dont une exposition itinérante programmée sur l'ensemble de l'année dans différentes villes.

La programmation sera envoyée par mail auprès des établissements à la fin du mois.

Mme Desvoyes peut aussi intervenir en tant que conseillère dans la mise en place de différentes actions. Vous pouvez la contacter au Lycée Jean Moulin de Revin.

Contact mél : e.desvoyes@gmail.com

Opération « Un cahier, un crayon » pour les enfants du Burkina Faso

Solidarité Laïque, la MAE et la MAIF organisent, pour la 9^{ème} année consécutive, à compter du 2 septembre et jusqu'au 30 novembre 2009, l'opération Rentrée Solidaire « Un cahier, un crayon » pour les enfants du Burkina Faso. Cette année, le choix a porté sur une aide aux écoliers du Burkina Faso, un pays où Solidarité Laïque intervient depuis de nombreuses années sur des programmes pour l'éducation.

Cette collecte de fournitures scolaires s'accompagne bien entendu d'une information des élèves des établissements scolaires français et de leurs enseignants, pour que cette aide, ce don, ne soit pas seulement un geste de générosité ponctuelle, mais accompagne une réflexion, un travail en classe sur la solidarité nationale et internationale et sur la responsabilité collective.

Si vous souhaitez participer à cette opération, un dossier pédagogique est à disposition des enseignants sur www.uncahier-uncrayon.org.

Nouvel espace ressources

Un nouvel espace ressources se situe au 2^{ème} étage du CDDP des Ardennes, 18, rue Voltaire à Charleville-Mézières.

Nouveaux horaires d'ouverture :

Lundi → fermeture au public

Mardi, jeudi et vendredi → 11h45 à 17h 45

Mercredi → 9h à 17h 45

Contact : tél : 03.24.52.62.72

Site consultable : www.crdp-reims.fr/cddp08

CinémaScol 2010

Le Centre Départemental de Documentation Pédagogique des Ardennes et ses partenaires proposent aux élèves et aux enseignants des écoles du département de participer au CinémaScol.

Cette opération a pour objectif de donner à l'utilisation de l'audiovisuel en milieu scolaire toute sa dimension esthétique et créatrice.

Les élèves engagés dans ce projet sont amenés à réaliser un véritable film d'animation, depuis l'idée fondatrice jusqu'à la diffusion sur grand écran (Lac des Vieilles-Forges, du 1er au 4 juin 2010).

Toutes les étapes de la réalisation sont mises à la portée des élèves : écriture du scénario, découpage en plans, tournage et montage.

Public concerné

Le CinémaScol est ouvert aux écoles du département (publiques ou privées sous contrat) ayant ou non participé aux éditions précédentes.

Productions

Les élèves auront participé à la conception et au tournage du projet. Ils participeront également avec l'aide d'adultes au montage du film.

Les élèves auront conçu, filmé et monté un film d'animation d'une durée maximale de **3 min 30**, dont **le scénario a pour point de départ un conte, une légende, une poésie ou un ouvrage de littérature jeunesse.**

Date limite d'inscription : le 15 septembre 2009

Réunion d'information pour les enseignants inscrits : le mercredi 30 septembre à 14h au CDDP.

Inscriptions et règlement complet : <http://www.crdp-reims.fr/cddp08/Cinemascol/default.htm>

Contacts : Tél : 03 24 52 62 60 Marie JURION - Partie administrative et organisation

Tél : 03 24 52 62 68 Jean-Christophe HENRION - Référent technique et pédagogique

Passeport culturel nouveaux enseignants / nouveaux arrivants (en partenariat avec le festival mondial des théâtres de marionnettes)

Les PE2, PLC2 et les nouveaux arrivants de l'Education Nationale dans l'Académie de Reims pourront se faire rembourser (1 billet par personne) les billets de spectacle achetés dans le cadre du festival mondial des théâtres de marionnettes qui a lieu du 18 au 27 septembre 2009 à Charleville-Mézières. Ils devront simplement se rendre, munis du billet et d'un RIB, dans un des CDDP de la région (Charleville-Mézières, Châlons en Champagne, Troyes ou Chaumont).

Les enseignants et les élèves de l'« Atelier du regard » bénéficieront également de cette offre.

Cinéma du Festival

Le CDDP des Ardennes accueille le Cinéma du Festival du 21 au 25 septembre 2009, tous les jours entre 16h et 18h.

Programmation de films autour de la marionnette

www.lesite.tv :

L'espace vidéo des enseignants et des élèves

Référents Ardennes :

CDDP 08

Référent technique

Jean-Christophe HENRION

03 24 52 62 68

audiovisuel.cddp08@ac-reims.fr

Référent pédagogique

Annie JANICOT

03 24 52 62 73

mediatheque.cddp08@ac-reims.fr

eTwinning

eTwinning est une opération de jumelage électronique entre établissements scolaires européens des premier et second degré.

Référent Ardennes :

CDDP 08

Jean-Christophe HENRION

Contact : Tél : 03 24 52 62 68

Mél : audiovisuel.cddp08@ac-reims.fr

Arts du goût et de la table

Cycle de trois ateliers de formation proposé par la coordinatrice Ardennes du PREAC Arts du goût et de la table : Erika Desvoyes

- **Mercredi 30 septembre 2009 9 h → 12 h CDDP des Ardennes**

Atelier n° 1 « A la découverte du goût »

Inscription : cddp08@ac-reims.fr Tél. : 03 24 52 62 60

Ce premier atelier a pour objectif de fournir aux enseignants des outils permettant la mise en œuvre de séances simples avec les élèves : mon goût vient d'où ?, Quelles sont les saveurs ?, Comment utiliser tous ses sens pour découvrir un aliment ?

Atelier n° 2 (en février à Reithel) : *du vocabulaire dans ma bouche*

Atelier n° 3 : (en mai à Revin) : *atelier créatif du goût*

Concours et prix scolaires

« Concours le Plumier d'or »

Soutenue par l'Académie Française et parrainée par le ministère de l'Education Nationale et de la Marine Nationale, l'association Défense de la Langue Française propose aux élèves de 4^{ème} en France et dans les collèges de l'AEFE le concours du « Plumier d'or ».

but : sensibiliser les élèves

objectif : la défense et le rayonnement de la langue française

Calendrier :

inscription : avant le 10 décembre 2009 par courriel uniquement à : plumierdor.codlf@laposte.net

épreuve : semaine du 18 au 23 janvier 2010

remise des prix : à Paris, un mercredi du mois de mai

site consultable : www.langue-francaise.org

16^{ème} prix Littéraire des lycéens Ardennais 2009-2010

Ce concours s'adresse à tous les élèves de lycée d'enseignement général et technologique et de lycée professionnel de la seconde à la première année de BTS.

Inscription : pour le vendredi 9 octobre 2009

Demi-finales : en mars 2010

Jury final : après les vacances de Pâques 2010

Pédagogie

Atelier de pratique musicale - Atelier de pratique artistique : atelier musique

L'atelier de musique continuera en 2009-2010. Il propose aux enseignants du 1^{er} degré et aux étudiants de l'I.U.F.M. une approche de la musique d'ensemble à travers le rythme et les percussions.

Les activités menées auront le souci de la formation personnelle, de son réinvestissement en classe et permettront d'acquérir ou de consolider sa technique d'écriture et de lecture inspirée de la méthode Percustra.

Aucun niveau n'est requis, il suffit d'avoir envie de découvrir et faire découvrir à ses élèves une manière d'entrer dans la musique par la pratique des percussions.

Les rencontres auront lieu au centre I.U.F.M. de Charleville-Mézières : une dizaine de séances sur l'année.

La première aura lieu le mercredi 23 septembre de 13h30 à 16h30.

Pour tout renseignement et inscription, veuillez contacter Pierre Weinum C.P.D. musique, Inspection académique des Ardennes, 20 avenue F.Mitterrand - 08011 Charleville-Mézières. Tél: 03 24 59 71 81 / courriel: cpc.musique08@ac-reims.fr

6^{ème} Rencontre départementale de percussions

Fin mai, début juin 2010 (la date précise reste à définir) aura lieu la 6^{ème} rencontre départementale de percussions.

Cette manifestation se déroulera sans doute sur Charleville, elle a pour objectif de favoriser dans le département, grâce à l'intérêt porté aux percussions, une pratique de musique d'ensemble menée par les maîtres et les maîtresses des classes concernées.

Lors de ces journées, les classes ayant eu cette pratique pourront se produire devant un public scolaire et de même devenir spectateur, cette rencontre pouvant également être un moment d'échange.

Pour tous renseignements, les enseignants intéressés par ce projet peuvent contacter Pierre WEINUM, conseiller pédagogique départemental musique au : 03 24 59 71 81 ou par courrier électronique à : cpc.musique08@ac-reims.fr

Santé

Grippe A/H1 N1

Vous pouvez retrouver tous les textes de référence ainsi que les documents utiles aux mesures de prévention sur le site du Ministère www.education.gouv.fr

Par ailleurs les conseillers techniques (médecin et infirmier) sont à votre disposition à l'inspection académique des Ardennes :

Contact : Danièle VITEAU – Médecin

Tél : 03.24.59.71.53

daniele.viteau@ac-reims.fr

Laurent BOULAN - Infirmier

Tél : 03.24.59.71.54

laurent.boulan@ac-reims.fr

Modalité d'appel au S.A.P.A.D.

Un enfant malade ou accidenté peut faire appel au S.A.P.A.D. pour une scolarisation à domicile dès que son absence est d'au moins deux semaines: S.A.P.A.D., 11 rue Kennedy à Charleville-Mézières, tel. 03.24.54.51.90 ou 06.81.46.83.76, adepep.08@laposte.net

Organigramme des médecins pour l'année 2009-2010

Vous trouverez sur le site de l'Inspection Académique : espace santé - rubrique informations pratiques, les adresses des Centres Médico-Scolaires et l'organigramme des médecins scolaires.

Les médecins rempliront leurs missions (visites obligatoires pour les 6 ans et suivi des élèves le nécessitant), sur les secteurs prioritaires (notés en gras sur l'organigramme). Sur les secteurs non prioritaires, les médecins répondront aux urgences (PAI, maltraitance...), les infirmiers(ères) effectueront, dans la mesure du possible, des dépistages pour les élèves de grande section sur ces secteurs.

Opération « Mets tes baskets et bats la maladie 2009-2010 »

Nous avons reçu la documentation de l'association ELA qui organise comme chaque année son opération « Mets tes baskets et bats la maladie », destinée à aider les familles des enfants atteints de leucodystrophie et à contribuer à la recherche.

Vous trouverez le bulletin d'inscription ainsi que de plus amples renseignements sur le site www.ela-asso.com.

Cette documentation est accompagnée d'un courrier du Ministre de l'Education Nationale qui incite à la diffusion de l'information et encourage les établissements scolaires à s'inscrire.

Contact : ELA- 2, rue Mi-les-Vignes - B.P. 61024 - 54521 LAXOU Cedex

Tél : 03.83.30.93.34

Télécopie : 03.83.30.00.68

Mail :  ela@ela-asso.com

Sécurité - Secourisme

Campagne nationale 2009 d'éducation à la sécurité dans les transports de jeunes

Pour la 23^{ème} année, l'ANATEEP organise sa campagne nationale d'éducation à la sécurité dans les transports de jeunes (transports scolaires et éducatifs).

Cette année, le thème de portée générale est «Le car démarre, stop, c'est trop tard ».

Semaine d'action du 16 au 22 septembre 2009

Contact national : ANATEEP 8 rue Edouard Lockroy 75011 Paris

Tél : 01 43 57 42 86 – Fax : 01 43 57 03 94

Mail : courrier@anateep.fr

Document téléchargeable sur le site www.anateep.fr ; « Espace Presse » au bas de la page d'accueil.

Sécurité dans les trains : « Voyageur et Citoyen 2009-2010 »

En partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale, la SNCF propose un programme pédagogique intitulé « Voyageur et citoyen » qui s'adresse aux élèves des classes primaires de CM1-CM2, aux collégiens et aux lycéens.

Les écoles intéressées par une intervention des agents de la SNCF, peuvent s'adresser par courriel à : ims@sncf.com

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale des Ardennes

Jean GUTIERREZ